

Envie de partir en Europe ? De mettre ses compétences au service d'un projet européen?

Le Service Volontaire Européen (SVE) offre aux 18-30 ans l'opportunité de partir en tant que volontaires dans des organismes à but non lucratif (associations, collectivités territoriales). Il s'agit d'un partenariat à 3 : le futur volontaire, l'organisation d'envoi dans le pays d'origine et l'organisation d'accueil dans le pays souhaité. La Maison de l'Europe Le Mans - Sarthe est organisme d'envoi SVE et accompagne les jeunes dans la construction de leur projet.

Qui peut partir en SVE ?

Sont concernés tous les jeunes européens de 18 à 30 ans. Aucun critère de formation ou de diplôme n'est requis : il suffit d'avoir envie d'être utile aux autres, pour découvrir un autre pays et une autre culture. Il vous faudra par contre une bonne dose de motivation et l'envie de découvrir un nouveau pays, une nouvelle culture.

Les tâches du volontaire

Il s'agit d'activités d'intérêt général dans différents domaines : social, aide à la personne, lutte contre les discriminations, art et culture, patrimoine, environnement, etc...

Ces activités se déroulent au sein d'organisations européennes à but non lucratif et doivent également permettre au volontaire d'acquérir des compétences sociales, techniques et personnelles.

Attention : le SVE ne peut se substituer à un stage d'étude, ni à un séjour linguistique, ou un emploi rémunéré. Il n'est pas possible de suivre en même temps des études ou d'occuper un emploi rémunéré à temps partiel.

La durée du séjour

De 2 à 12 mois.

Le SVE de courte durée (moins de 6 mois) est ouvert uniquement aux jeunes qui connaissent des difficultés (handicap, problèmes socio-économiques, etc....).

L'aspect financier

Le SVE est quasiment gratuit pour les volontaires ! Lorsqu'ils sont à l'étranger, ceux-ci reçoivent de l'argent de poche : environ 100€ par mois, selon le coût de la vie dans les pays.

Une majeure partie des frais de transports, toute la nourriture, l'hébergement, la protection sociale, l'animation linguistique, le tutorat sont pris en charge par les organisations d'envoi et/ou d'accueil qui reçoivent de la Commission Européenne une subvention couvrant une partie des frais.

Les démarches à entreprendre

Pour partir en SVE, la première démarche est donc de prendre contact avec une organisation d'envoi dans son pays d'origine : pour les sarthois, il faut donc prendre contact avec la Maison de l'Europe Le Mans - Sarthe. Ensuite, et les recherches sont parfois longues, il faut trouver le bon projet d'accueil. Le délai total de montage d'un projet SVE peut dépasser 6 mois. Il est donc nécessaire de s'y préparer à l'avance.



Contact : Maison de l'Europe Le Mans- Sarthe

35 rue de Degré

72000 Le Mans

02 43 29 38 34

Maisondeleurope72@yahoo.fr

www.mde-lemans72.eu



DG Éducation et culture

Programme «Jeunesse en action»